

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 1

Artikel: Le travail collectif dans la coopération
Autor: Straub, K.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383840>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le travail collectif dans la coopération.

Par K. Straub,

président de la Coopérative générale de construction, Zurich.

Le mouvement coopératif est très développé en Suisse. Ce fait a été commenté dans la *Revue syndicale* de mai 1929, soit sous forme de deux articles traitant l'un des coopératives de consommation, l'autre des coopératives de construction, et dûs à la plume du rédacteur Heeb et du conseiller d'Etat Sigg. Un troisième article fut consacré à une autre forme encore du travail en coopération, soit sur les coopératives de production; le secrétaire Meister en a dépeint le développement en Suisse. Ce dernier termine son commentaire en disant qu'il est persuadé que nous sommes précisément à une période où le travail collectif est le plus intense dans les coopératives de production. C'est en partant de ce même point de vue, que nous rédigeons le présent article.

Cet article n'est pas le seul à revendiquer également une étroite collaboration dans le travail coopératif pour les coopératives de production. Il y a environ 10 ans déjà, on a tenté à Zurich de créer une « Union des coopératives prolétariennes ». Il fut avéré à ce moment-là que cette « Union » ne servirait qu'à fournir un nouveau terrain sur lequel les meneurs communistes s'empresseraient d'exercer leur pouvoir. Le projet en lui-même valait néanmoins la peine d'être étudié. De divers côtés également, dans la Fédération suisse pour le logement et la réforme du logement, (Schweiz. Verband für Wohnungswesen und Wohnungsreform) il fut proposé de travailler en étroite collaboration dans les coopératives de construction et de production, selon des points de vue bien établis et de les faire bénéficier du bienfait de rapports suivis entre l'une et l'autre. Malheureusement, cette proposition n'a pas eu de suite pratique jusqu'à présent. Il est certain que des idées semblables ont vu le jour ici où là. Nous savons en outre que certains membres d'autorités communales, partisans des coopératives, s'occupent actuellement du problème.

Il est de fait bizarre, que depuis longtemps déjà on a développé dans de très larges mesures l'activité coopérative dans les domaines les plus divers, alors qu'une organisation de ce genre fait totalement défaut dans la construction et plus spécialement pour les coopératives de production se rapportant à la construction et que les coopératives de construction proprement dites sont bien loin de collaborer étroitement comme il leur serait sans aucun doute tout à fait possible de le faire et dans la mesure où le genre de travail le nécessiterait. L'organisation parfaite des coopératives agricoles est connue. Elles lui doivent d'avoir une grosse influence sur la vie économique de notre pays. Il en est de même des coopératives de consommation qui depuis plus de 40 ans au sein de l'Union suisse des coopératives de consommation se sont créés un véritable instrument pour le développement du

pouvoir économique. Les coopératives de construction et de production sont loin d'être comparables à ces deux organes. Il est vrai que la Fédération suisse pour la réforme du logement existe depuis 10 ans. Il est certain que durant ces années, cette société a accompli du bon travail, qu'elle a représenté les intérêts des coopératives de construction, qu'elle a fait maintes propositions par l'intermédiaire de son journal *Das Wohnen* (« L'habitation » ou plus exactement l'art d'installer son chez soi) aussi bien que par ses nombreuses publications et l'arrangement de ses expositions. Mais, considérée également au point de vue de l'activité économique des coopératives de construction et de production son activité est toute idéaliste, utile sûrement, mais, le développement économique de ces coopératives est resté pour ainsi dire improductif. Telle n'était et n'est pas son intention. On en est à se demander, si avec le temps il ne serait pas indiqué de créer un organe qui renforcerait ces coopératives également sur le terrain économique, ce qui les protégerait au point de vue économique et en encouragerait le développement. Un journal de ce genre serait en relations étroites avec l'association pour la réforme du logement, mais il se distinguerait peut-être par le fait que le choix de ses membres se ferait à un autre point de vue que celui de la fédération, et deuxièmement que ses tâches seraient autres et compléteraient celles de l'association en question.

Selon la brochure du Dr W. Ruf sur les « Coopératives de construction d'utilité publique » il existe environ 100 de ces coopératives sur plus de 200 coopératives et entreprises de construction, et l'on trouvera tout au plus une douzaine de coopératives de production dans le domaine de la construction. Il semblerait qu'une coalition économique plus ou moins forte de ces éléments aurait sans nul doute les meilleurs effets sur leur activité. On entrevoit cependant de suite les désavantages qu'il n'est pas facile d'écarter sans autre. Néanmoins, si l'on choisit prudemment la meilleure forme de collaboration, on parviendra certainement à les évincer. Pourquoi ne pourrions-nous pas réussir là où nos voisins du nord ont atteint de tels résultats!

Voici quelques précisions sur l'efficacité que pourrait avoir une telle collaboration. Il serait avant tout de la plus haute importance d'avoir un aperçu constant sur la marche commerciale de chaque coopérative. Des rapports périodiques présentés sous une certaine forme schématique et statistique pourraient, avec le complément de statistiques économiques établies par d'autres institutions (Union syndicale), donner les renseignements les plus intéressants sur les possibilités de travail. Pour les coopératives de peu d'importance, mais surtout pour les coopératives de production qui actuellement encore n'ont pas un but bien déterminé ou qui souffrent de manque de capitaux, ces rapports les empêcheraient d'une part de procéder à des agrandissements avérés inutiles ou, d'autre part, les encourageraient à prendre des me-

sures décisives si la conjoncture se développe favorablement. Mais le travail en collaboration ne se bornerait certainement pas à cette activité statistique. Sans nul doute d'autres domaines seraient à explorer. Nous songeons avant tout aux conseils qu'il y aurait à donner sur la comptabilité et sur tout ce qui concerne la marche d'une entreprise. Quel bienfait ce serait déjà si la revision des comptes et du commerce pouvait se faire dans de nombreuses coopératives sur certains principes uniformes. Il y a eu en exemple des coopératives travaillant à plein rendement qui durant de longs mois ignoraient tout de la réelle situation de l'entreprise et qui finalement, à leur grand désespoir, devaient se rendre à l'évidence que leurs calculs reposaient sur de fausses bases. D'autres exemples encore ont démontré que des coopératives se sont affiliées sans hésiter au groupe du commerce privé correspondant à leur branche, en ce qui concerne les prix, peut-être pour simplifier leur calculation, mais peut-être aussi pour « éliminer » la concurrence. Puis d'autres exemples ont prouvé que des coopératives de construction souffraient de troubles analogues, d'une part, parce que leur administrateur ne prenait pas sa tâche au sérieux, d'autre part, parce que les « reviseurs » n'étaient pas aussi routinés qu'il eut fallu qu'ils le fussent. Mais, il est hors de question qu'une « association de revision » pourrait exercer des fonctions des plus importantes. Il est certain qu'il existe déjà des offices de revision en dehors des coopératives. Mais, si les coopératives s'adressent à ces sociétés privées, il arrive, d'une part, qu'elles doivent payer très cher ces travaux de revision et, d'autre part, les coopératives hésitent à soumettre précisément à une organisation privée, un aperçu sur la marche de leur entreprise. Des institutions telles que la division fiduciaire de l'Union suisse des sociétés de consommation sont cependant insuffisamment préparées pour accomplir comme il le faudrait le travail spécial que représente la revision des comptes d'une coopérative. Une revision effectuée intelligemment et avec de l'intérêt serait très souvent d'un grand secours, lors même que, comme cela fut déjà le cas, on en n'attend pas des miracles. La question de la revision pourrait fort bien marcher de pair avec tout ce qui concerne la formation de l'entreprise. Combien d'entreprises des plus prometteuses au début sont-elles restées à l'état d'embryon, alors qu'ailleurs on a lutté et le développement réel des possibilités de travail a été couronné de succès. Ce serait un bienfait que de trouver par une sérieuse étude, l'équilibre nécessaire; des efforts conjugués permettraient d'arriver au but. Faut-il ajouter que certaines difficultés financières pourraient peut-être disparaître si l'on créait un office central qui, grâce à une documentation très complète, serait à même de présenter des propositions, de donner des conseils. Il est un fait certain: c'est que les coopératives préconisées ici gagneraient bien plus la confiance du public, si elles acceptaient librement de soumettre leur activité à un contrôle plus étendu.

Ce travail en collaboration peut être envisagé sous diverses formes. Il pourrait s'effectuer soit sous forme d'un office supérieur ou d'une société qui engloberait toutes les coopératives; il pourrait s'agir encore simplement de conventions fermes ou d'un modeste instrument de travail collectif, les coopératives de production pourraient former un groupe, ainsi que d'autre part les coopératives de construction, ou elles pourraient au début se mettre en rapport pour l'étude de questions déterminées; quoi qu'il en soit, il est un point que nous tenons à stipuler: c'est qu'une coalition sous une forme plus ou moins libre nous apparaît comme une nécessité urgente. Urgente avant tout, parce que la conjoncture, du moins pour autant qu'il s'agisse de construction de logements, a plutôt dépassé son point culminant aussi bien en ce qui concerne les coopératives de production que celles de construction.

Les difficultés surgiront rapidement sans nul doute, mais elles doivent être surmontées de par les nécessités économiques et idéalistes d'un travail collectif. Qu'il s'agisse de l'esprit de clocher ou de réflexions d'opportunité passagères, il est certainement préférable de concevoir un travail en commun basé sur des principes librement admis aussi longtemps que cette liberté de volonté existe, aussi longtemps que les conditions économiques permettent encore ce travail en commun, au lieu d'attendre que de sombres événements rendent cette idée de collaboration illusoire.

Nous proposerions donc que l'Union syndicale suisse prenne l'initiative d'une coalition plus ou moins étroite, que tout d'abord à l'occasion d'une conférence des délégués des intéressés, elle cherche à créer l'ambiance favorable puis qu'avec un nombre plus ou moins grand de partisans, elle cherche à réaliser ce travail collectif. L'Union syndicale est particulièrement bien placée pour faire aboutir notre activité coopérative à un cercle plus homogène, pour gagner la confiance de la classe ouvrière en notre faveur, c'est elle certainement encore qui peut donner l'impulsion pour que notre mouvement coopératif prenne plus d'extension.

Pour venir en aide aux chômeurs.

Les allocations de crise.

Par *Charles Schürch*.

La crise économique en se prolongeant, a mis les caisses de chômage dans une situation bien difficile, surtout celles de l'industrie horlogère. Dans son message à l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral signale qu'au deuxième trimestre 1931, le 86,8 pour cent des entreprises de l'horlogerie, soit 93,8 pour cent de la totalité des ouvriers horlogers dénombrés, manquaient plus ou moins de travail. Cette situation pénible ne s'est pas améliorée depuis, au contraire. La période d'indemnisation des chômeurs a dû être